

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2026 A 20 HEURES

Session ordinaire

Date convocation : 20/02/2026

PRESENTS : Jean-Pierre BOUTTER, Claude GIROD, Christophe BUGUET, Jacques CACHOT, Emilie FERRAND, Juliette CANQUE, Richard CANQUE, Guy MULLOT, Isabelle HOUTART, Anthony BOISSON, Alain LABET

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle HOUTART

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 04/12/2025

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le PV de la réunion du 04 Décembre 2025.

- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 :

Le Conseil Municipal approuve, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Compte Financier Unique 2025.

		SOLDES
Commune	Fonctionnement	67 479.31 €
	Investissement	20 764.03 €
		88 243.34 €

- TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2026 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 10 voix pour et 1 abstention :
VOTE les taux d'imposition pour l'année 2026 de la façon suivante :

- Taxe foncière bâti 38.79 %
- Taxe foncière non bâti 29.76 %
- Taxe habitation 7.12 %

Pas d'augmentation par rapport à 2025.

- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 :

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité des présents, le budget primitif de l'année 2026 qui s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement :	Dépenses : 182 018 €	Recettes : 182 018 €
Investissement :	Dépenses : 33 994 €	Recettes : 33 994 €

- DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS :

L'amortissement est une technique permettant de constater comptablement la dépréciation d'un bien sur sa durée probable de vie et de dégager une ressource en investissements destinés à son renouvellement.

La constatation de l'amortissement des immobilisations constitue une opération d'ordre budgétaire permettant de générer un crédit en recettes d'investissement et un débit en dépenses de fonctionnement. L'amortissement peut être réalisé selon trois méthodes différentes : linéaire, variable ou dégressive, la méthode linéaire étant favorisée par les collectivités. La commune de Rotalier choisit de pratiquer des amortissements linéaires par souci de simplification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 10 voix pour et 1 abstention, décide de fixer l'amortissement des subventions comptabilisées au compte 204 uniquement et pour une période de 5 ans, tous types de subvention confondus.

- FIXATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS :

Depuis le 1^{er} septembre 2024, en cas de congés de longue maladie (CLM) ou de congés de grave maladie (CGM), les agents publics d'Etat bénéficient du maintien de l'IFSE. En vertu du **principe de parité**, une collectivité territoriale peut maintenir l'IFSE durant une période de CLM ou de CGM dans les mêmes conditions que celles applicables aux agents publics d'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de maintenir l'IFSE dans les mêmes conditions que les agents publics de l'Etat.

- ORGANISATION DES TOURS DE GARDE DES ELECTIONS MUNICIPALES :

Horaires	Noms
08 h 00 à 10 h 00	Jacques CACHOT, Guy MULLOT
10 h 00 à 12 h 00	Richard CANQUE, Alain LABET
12 h 00 à 14 h 00	Isabelle HOUTART, Christophe BUGUET
14 h 00 à 16 h 00	Juliette CANQUE, Anthony BOISSON
16 h 00 à 18 h 00	Claude GIROD, Emilie FERRAND

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que le Chemin des Roches sera reprofilé sur 50 mètres.
- De l'installation d'un robinet « coupure d'eau » en cas d'urgence à la salle des fêtes.
- Que dans la continuité des travaux d'effacement des réseaux, la commune prend rang auprès du SIEDEC pour effectuer une tranche de travaux supplémentaire en 2027 (suppression de la ligne Haute Tension). Il n'y aura plus aucun fil aérien entre Val-Sonnette et Rotalier.
- Que la cartographie des chemins ruraux est en cours.
- Des travaux de voirie sollicités auprès de la CCPJ pour 2026 :
 - o VC 21 (Chemin des Roches) en enrobé,
 - o VC 2 Chemin des Meuniers sur 121m (direction Grusse) serait élargi sous réserve d'acceptation du Département
- Qu'une demande de pose de glissière de sécurité au lieu-dit « Bois de la Chèvre » sur la RD 44 a été faite auprès du Département.
- Des problèmes de moisissures au sein de la bibliothèque.
- Que la période est propice à la destruction des nids de chenilles processionnaires.
- De la prise d'un arrêté municipal interdisant aux engins équipés de chenilles métalliques à circuler sur les voies goudronnées.

Isabelle HOUTART informe le Conseil Municipal que lors de la conception du nouveau site internet, la mairie a travaillé en association avec Campagnol, société dépendante de l'Association des Maires Ruraux. Suite à des changements de personnel, Campagnol ne répond plus et nous n'arrivons pas à faire modifier la manière dont apparaît l'agenda sur le site. Nous espérons que le problème sera prochainement résolu. Heureusement il est toujours possible pour nous de continuer à mettre à jour le site sur les autres rubriques.

Christophe BUGUET informe le Conseil Municipal que le plan de mobilité simplifié élaboré par la Communauté de Communes Porte du Jura est en réflexion selon 6 axes de travail. L'équipe municipale donne un avis favorable à ce dossier.

Guy MULLOT informe le Conseil Municipal qu'un système de transport d'utilité social est en train de se mettre en place sur la Communauté de Communes Porte du Jura. Il manque toujours des bénévoles.

Remerciements :

- Bravo à Christophe BUGUET pour l'élaboration du bulletin municipal et merci à tous ceux qui y ont contribué
- Le Conseil Municipal remercie Jean-Pierre BOUTTER pour son implication en tant que Maire de Rotalier. A son tour, le Maire remercie l'équipe municipale pour l'avoir accompagné durant ce mandat.

Le Maire,
Jean-Pierre BOUTTER



La Secrétaire,
Isabelle HOUTART



